



Assemblée générale

Distr. générale
5 mars 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009*

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 13

Centre CNUCED/OMC du commerce international

[Programme 10 (Plan-programme biennal et priorités
pour la période 2008-2009)]**

* Un résumé du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément n° 6* aux *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session (A/62/6/Add.1)*.

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 6 (A/61/6/Rev.1)*.



Estimation préliminaire des ressources à prévoir pour financer le programme d'activité du Centre du commerce international au cours de l'exercice biennal 2008-2009

- 13.1 À la première section de sa résolution 59/276, l'Assemblée générale a approuvé les dispositions administratives révisées concernant le Centre CNUCED/OMC du commerce international (CCI) qui sont décrites dans le rapport du Secrétaire général (A/59/405).
- 13.2 Conformément à ces dispositions, à l'issue de consultations entre les secrétariats de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et du CCI, une proposition est présentée, au cours du deuxième trimestre de l'année qui précède le prochain exercice financier, à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'OMC, sous forme de fascicule simplifié et selon la présentation de l'ONU, avec une demande tendant à ce que les deux organes prennent note du montant des ressources qui sera demandé. Les propositions exposées ci-après sont d'ordre provisoire.
- 13.3 Le CCI est chargé d'exécuter le sous-programme 6 du programme 10 (Commerce et développement) du plan-programme biennal pour la période 2008-2009.
- 13.4 Le CCI est un organe conjoint de l'ONU et de l'OMC, expressément chargé de fournir des services techniques visant à faciliter l'intégration dans le système commercial multilatéral des pays en développement et des pays en transition économique, en particulier les pays les moins avancés, en favorisant les exportations et en développant le commerce international. Le Centre axe son action sur trois objectifs stratégiques : a) renforcer la compétitivité des entreprises à l'échelon international; b) étayer l'aptitude des prestataires de services commerciaux à appuyer les entreprises; c) aider les décideurs à faire participer étroitement le secteur commercial à l'économie mondiale. Les clients du CCI sont par définition de petits établissements, qui nécessitent des projets correspondant à leur capacité d'absorption. Le rôle central que joue le CCI dans l'Initiative d'aide au commerce et dans sa mise en œuvre à l'échelon des pays a été apprécié à l'occasion de plusieurs rencontres organisées ces dernières années. Il est donc très probable que dans un avenir proche, le CCI sera amené à fournir une assistance technique liée au commerce beaucoup plus importante.
- 13.5 Le CCI offre essentiellement des services consultatifs et, à la différence d'autres programmes d'assistance technique dans le cadre desquels il est possible que l'infrastructure matérielle ou les produits de consommation absorbent d'importantes ressources tout en faisant intervenir un nombre limité de procédures, son travail consiste en un très grand nombre d'opérations d'un coût unitaire faible. Entre 2000 et 2006, les ressources du budget ordinaire ont augmenté de 17,3 % (passant de 29,5 millions à 34,6 millions de francs suisses). Parallèlement, le CCI a accru de 118 % l'assistance technique qu'il offre (dont le montant est passé de 11,6 millions à 25,3 millions de dollars). À l'heure actuelle, les demandes que le Centre reçoit de ses clients représentent une augmentation de 300 % par rapport à l'assistance technique totale qu'il a offerte en 2006. Les demandes de services du CCI émanant tant de donateurs que de bénéficiaires vont vraisemblablement se maintenir. L'appui à l'assistance technique au niveau des pays est assuré au moyen de ressources extrabudgétaires, assorties de ressources ordinaires équivalentes consacrées à la recherche technique et à l'élaboration d'outils, de matériel pédagogique et de publications. Le CCI a entrepris une opération de gestion du changement, dans une large mesure en raison des résultats de l'évaluation externe globale du Centre qu'un groupe de donateurs avait fait réaliser. Cette opération vise à renforcer l'efficacité globale des interventions du CCI, à appliquer une gestion axée sur les résultats et à mieux diffuser les pratiques de référence du Centre. Parallèlement, le plan-programme biennal révisé pour la période 2008-2009, qui tiendra compte des nouveaux objectifs stratégiques du Centre ainsi que des principaux résultats de l'opération de

gestion du changement, sera examiné par le Groupe consultatif commun du CCI à sa réunion annuelle, en avril 2007. À l'issue de cet examen, le plan-programme biennal révisé sera soumis au Comité du programme et de la coordination à sa quarante-septième session, en juin 2007.

- 13.6 Les ressources demandées pour l'exercice biennal 2008-2009 représentent une hausse de 0,4 % en valeur réelle. L'augmentation d'un montant net de 108 000 dollars (part de l'ONU) est le résultat des facteurs ci-après : a) une hausse de 60 800 dollars, qui représente l'effet retard de l'approbation de trois postes d'administrateur (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3) pour l'exercice biennal 2006-2007; b) une augmentation de 337 900 dollars visant à couvrir la création de trois postes d'administrateur (1 P-4, 2 P-2) et le reclassement d'un poste P-2 à la classe P-4 pour renforcer et appuyer les travaux de recherche appliquée du Centre et l'élaboration d'outils, de produits et de programmes; cette augmentation est compensée par : c) une réduction de 211 200 dollars liée à la suppression de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes); d) une réduction de 24 000 dollars des ressources autres que celles affectées à des postes pour 2008-2009; e) une hausse de 55 500 dollars du montant prévu des recettes accessoires pour 2008-2009, qui passera de 186 200 dollars à 241 700 dollars.
- 13.7 Grâce aux postes supplémentaires demandés, le CCI pourrait : a) renforcer ses capacités grâce à l'établissement et à l'application d'une politique d'évaluation indépendante, assurer le contrôle, le respect du principe de responsabilité et l'orientation générale des activités, et adopter les principes de la gestion axée sur les résultats grâce à l'élaboration d'indicateurs servant à contrôler les résultats et la réalisation des objectifs ainsi qu'à la mise en place d'un mécanisme visant à mesurer dans les pays bénéficiaires les résultats obtenus au niveau de l'utilisateur final, notamment ceux qui ont trait à la réduction de la pauvreté, à l'équité du traitement des deux sexes et au respect de l'environnement; b) s'attacher davantage à renforcer le secteur privé dans les pays en développement et les pays en transition, en étayant la capacité de production des petites et moyennes entreprises et en mettant à la disposition des institutions de promotion du commerce un point d'accès unique à l'ensemble de ses ressources en matière d'information, de ses bases de données et de ses outils, ainsi qu'à d'autres sources pertinentes d'information commerciale; c) réorganiser ses modalités de fonctionnement, notamment en exploitant plus efficacement l'assistance technique utilisant l'informatique et en améliorant la communication interne et externe, reformuler son message ainsi qu'améliorer son image de marque et étoffer sa fonction de commercialisation stratégique.
- 13.8 Les ressources nécessaires au CCI pour l'exercice biennal 2008-2009 sont estimées à 68 782 100 francs suisses, aux taux de 2006-2007. Le Centre devrait pouvoir disposer au cours de cet exercice d'un montant de 610 000 francs suisses, correspondant à des recettes provenant de sources diverses. À partir de là, la contribution de chaque organisation se chiffrerait à 34 086 050 francs suisses (aux taux de 2006-2007) pour l'exercice biennal 2008-2009. Le tableau ci-après présente l'équivalent de ces montants en dollars des États-Unis pour l'exercice 2008-2009.

Prévisions de dépenses (part de l'ONU)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Objet de dépense	Dépenses 2004-2005	Crédits ouverts 2006-2007	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actua- lisation des coûts	Dépenses prévues 2008-2009
			Montant	Pour- centage			
Subventions et contributions	25 630,3	26 901,5	108,0	0,4	27 009,5	–	27 009,5
Total	25 630,3	26 901,5	108,0	0,4	27 009,5	–	27 009,5

- 13.9 L'Assemblée générale est invitée à prendre note du montant des ressources qu'il est prévu de demander. Le projet de budget-programme détaillé du CCI pour l'exercice biennal 2008-2009 sera présenté à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'OMC au quatrième trimestre de 2007.
